

Communiqué de presse

Colmar, ville amie des enfants : Renouvellement du partenariat et animation pour le jeune public

Lancé par l'UNICEF France et l'Association des maires de France (AMF) en 2002, le réseau "Ville amie des enfants" comptait en 2014, sept départements et 247 villes françaises. Colmar y a immédiatement adhéré, dès 2002.

Une Ville amie des enfants est une collectivité qui se caractérise par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans. Elle place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, ratifiée par la France le 26 janvier 1990. En devenant « Ville amie des enfants », la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales.

Les conditions d'attribution de ce label font l'objet de vérifications régulières. Ainsi, **la charte « ville amie des enfants » qui unie l'UNICEF à Colmar sera prochainement renouvelée. Gilbert Meyer, Maire de Colmar, et Michel Curto, président du comité Haut-Rhinois de l'UNICEF, convient les journalistes à la signature officielle :**

**Mercredi 18 novembre à 17h30
Centre Europe – rue d'Amsterdam
Colmar**

A cette occasion, le Conseil Municipal des enfants de la Ville de Colmar propose aux jeunes colmariens de participer à un atelier pour décorer une fresque, dans le cadre de l'opération « 100 fresques pour les droits de l'enfant dans la ville » organisé par l'UNICEF. Les enfants seront aussi invités à exprimer la façon dont ils perçoivent leurs droits par le biais de dessins et de messages. Un recueil sera créé.

Cette manifestation aura lieu au Centre Europe à partir de 14h et jusqu'à 17h. Entrée libre et gratuite.

L'UNICEF récoltera par ailleurs des dons pour aider les enfants dans les pays en voie de développement : le public est donc invité à venir nombreux !

Pour mémoire, la journée internationale des droits de l'enfant aura lieu vendredi 20 novembre.

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@colmar.fr